

Procès-verbal de l'assemblée publique conjointe de la  
Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement,  
le transport, et les infrastructures  
et de la  
Commission permanente du conseil municipal sur le transport,  
la gestion des infrastructures et l'environnement

tenue le 20 mai 2009, à 19h00  
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

---

**COMMISSION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :**

**COMMISSAIRES PRÉSENTS :**

M. Dominic Perri, président de la commission, conseiller de ville, Saint-Léonard  
Mme Hasmig Belleli, conseillère de ville, Ahuntsic-Cartierville  
M. Jean-François Cloutier, conseiller d'arrondissement, Lachine  
M. Sylvain Lachance, conseiller de ville, Villeray-St-Michel-Parc-Extension  
Mme Ginette Marotte, conseillère de ville, Verdun

**COMMISSAIRES ABSENTS :**

M. Edgar Rouleau, vice-président de la commission et maire de la cité de Dorval  
M. Campbell J. Stuart, maire de la ville de Montréal-Ouest

**COMMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**COMMISSAIRES PRÉSENTS :**

Mme Josée Duplessis, présidente, conseillère d'arrondissement, Plateau Mont-Royal,  
Madame Jane Cowell-Poitras, vice-présidente, conseillère de ville, Lachine  
Monsieur Joseph Di Pietro, conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies—Pointe-  
aux-Trembles  
Mme Noushig Eloyan, conseillère de ville, Ahuntsic-Cartierville  
Monsieur Pierre E. Fréchette, conseiller d'arrondissement, Sud-Ouest  
Madame Line Hamel, conseillère de ville, Sud-Ouest  
Monsieur Marc Touchette, conseiller d'arrondissement, Verdun

**COMMISSAIRE ABSENT :**

Monsieur André Savard, conseiller d'arrondissement, Verdun

**INVITÉ :**

M. Alan De Sousa, membre du Comité exécutif, responsable du développement durable,  
des espaces bleus et des écoterritoires et maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

**COLLABORATEURS PRÉSENTS :**

Mme Danielle Lussier, chef d'équipe, Direction de l'environnement et du développement  
durable

**ASSISTANCE :** 5 personnes

**SUJET :**

Le Bilan 2008 de la phase 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement  
durable de la collectivité montréalaise – présentation

---

**1. Ouverture de l'assemblée**

À 19h05, le président, M. Dominic Perri, déclare la séance ouverte. Il se présente et  
explique que pour faciliter le déroulement de cette assemblée conjointe, il assumera la

présidence de l'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux participants et demande aux membres de chaque commission de se présenter. Il souligne la présence du porteur du dossier, M. Alan De Sousa, membre du comité exécutif, responsable du développement durable, des espaces bleus et des écoterritoires et maire de l'arrondissement de Saint-Laurent. Il mentionne aussi la présence d'un autre élu dans la salle : M. Steve Erdelyi, conseiller de la ville de Côte-Saint-Luc. Il note la présence de la représentante de Direction de l'environnement et du développement durable, Mme Danielle Lussier, chef d'équipe.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de M. Sylvain Lachance, appuyée par Mme Josée Duplessis, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **3. Adoption du procès-verbal du 21 octobre 2008**

Sur une proposition de M. Jean-François Cloutier, appuyée par Mme Ginette Marotte, le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2008 est adopté à l'unanimité.

## **4. Le bilan 2008 de la phase 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.**

M. Alan de Sousa remercie les deux présidents d'avoir considéré le bilan 2008 du Plan stratégique de développement durable comme sujet d'étude en commission et d'avoir pris connaissance de ses principaux éléments en séance de travail. Il se dit heureux que les commissions fournissent leurs réflexions et fassent des propositions en vue de bonifier la mise en œuvre du nouveau plan 2010-2015. En tant que responsable du dossier, M. De Sousa rappelle les trois éléments importants du Plan stratégique de développement durable. Tout d'abord, il mentionne que le plan vise à rallier les partenaires de tous les milieux de la société montréalaise (éducation, affaires, milieux communautaire et environnemental) à la réalisation des actions du plan. En second lieu, il note l'importance d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan et de mesurer les résultats de chacune des actions. Puis, il insiste sur la nécessité d'impliquer tous les arrondissements dans la réalisation du plan, par un effet d'émulation ou de « contamination » des arrondissements engagés.

Après cette entrée en matière, le président invite Mme Danielle Lussier à faire sa présentation. Celle-ci situe d'abord le contexte du plan stratégique de développement durable qui s'inscrit dans les suites du Sommet de Montréal. Mme Lussier rappelle que le Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise (Plan) est d'une durée de cinq ans et qu'il comprend deux phases : une phase de démarrage 2005-2006 ainsi qu'une phase 2007-2009. La phase 2007-2009 du Plan a été adoptée en avril 2007 et elle comprend 36 actions que la Ville de Montréal et ses partenaires entendent réaliser pour assurer le développement durable de la métropole.

La majorité des actions de cette phase sont regroupées autour de quatre orientations prioritaires qui sont :

- améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- assurer la qualité de vie des milieux de vie résidentiels
- pratiquer une gestion responsable des ressources
- adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces.

Le Bilan 2008 présente, pour chacune des orientations du Plan, les réalisations pour la seconde des trois années de la phase 2007-2009. Mme Lussier souligne que le but de l'assemblée publique est de présenter essentiellement les réalisations de la Ville et des arrondissements qui sont engagés dans le Plan et non pas les réalisations des organismes externes.

Mme Lussier rappelle un élément important du Plan : celui-ci se réalise sur une base volontaire et c'est la raison pour laquelle certains arrondissements et villes liées ne figurent pas sur la liste des partenaires engagés. Elle souligne également que certaines actions ne concernent pas toujours l'ensemble des partenaires, mais uniquement la municipalité.

Elle explique de quelle façon la cueillette des données s'est organisée auprès des partenaires: un questionnaire a été envoyé auprès des 165 partenaires qui se sont

engagés à réaliser le Plan (administrations locales, organismes externes et services corporatifs). Elle précise que les arrondissements et villes liées qui ne sont pas engagés dans le plan n'ont pas reçu ce questionnaire à partir duquel on dresse le bilan.

Mme Lussier poursuit la présentation en mettant en valeur les faits saillants pour chacune des orientations prioritaires du plan.

1<sup>ère</sup> orientation : Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Plusieurs actions se sont réalisées en regard de cette orientation prioritaire. La marche au ralenti inutile des véhicules est désormais réglementée sur l'ensemble du territoire de la Ville. Pour les actions relatives à la mobilité, Mme Lussier signale que les infrastructures favorisant l'utilisation du vélo se sont accrues, avec notamment 50 km de nouvelles voies cyclables. Plusieurs interventions destinées à réduire la circulation de transit sur le Mont-Royal ont débuté dans le cadre d'un plan de transport intégré. Enfin, la Ville et ses partenaires ont continué de recourir à des mesures alternatives à l'utilisation de l'auto-solo, dont le programme Allégo et l'autopartage. La Ville a aussi mis en place un Fonds Énergie destiné à encourager l'implantation de mesures permettant de réduire les émissions de GES dans ses bâtiments municipaux. En parallèle, un nombre croissant de partenaires a mis en œuvre des mesures visant à lutter contre les changements climatiques. Le nombre de véhicules écoénergétiques de la Ville a continué de croître, notamment grâce à la commande des premiers véhicules électriques à basse vitesse.

2<sup>e</sup> orientation : Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

En ce qui a trait aux initiatives locales visant à améliorer la qualité des milieux de vie résidentiels, Mme Lussier souligne que neuf (9) projets Quartiers 21 bénéficient du soutien de plusieurs partenaires municipaux et institutionnels. À l'égard de la problématique des îlots de chaleur urbains, elle explique qu'une proposition de stratégie de verdissement est en cours d'élaboration et que le nombre de partenaires ayant entrepris des actions en ce sens a considérablement augmenté : plus de 450 actions de verdissement ont été dénombrées en 2008. Elle informe les membres de la commission qu'une opération de mobilisation a été menée autour de cet enjeu par le Conseil régional de l'environnement de Montréal et la Conférence régionale des élus de Montréal. Elle souligne également que de nombreuses activités reliées à la propreté ont été réalisées dans les arrondissements avec le déploiement de brigades de propreté et la réalisation de corvées de nettoyage, d'embellissement et d'enlèvement des graffitis. Les administrations locales ont également poursuivi la mise en place de mesures de modération de la circulation sur leur territoire.

3<sup>e</sup> orientation : Pratiquer une gestion responsable des ressources

La gestion responsable des ressources vise principalement les matières résiduelles, l'énergie et l'eau. À l'égard des matières résiduelles, plus d'une centaine de partenaires se sont engagés à mettre en œuvre des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles au sein de leur organisme. La Ville de Montréal a quant à elle déposé en 2008 un projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles qui a fait l'objet de consultations publiques. Des collectes de résidus organiques sont déjà offertes par quelques administrations locales.

En matière d'efficacité énergétique, diverses mesures ont été prises dans des bâtiments municipaux, ce qui a engendré des économies d'énergie substantielles. En ce qui a trait à la gestion de l'eau, le programme de suivi des eaux de ruissellement pluviales se poursuit et la Ville a investi 70M\$ pour reconstruire et réhabiliter des réseaux locaux d'aqueduc et d'égout.

4<sup>e</sup> orientation : adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les ICI

Mme Lussier précise d'entrée de jeu qu'en regard de cette orientation, le service a reçu le mandat d'intégrer la notion de développement durable dans les GDD (sommaires décisionnels) et qu'une grille de critères de développement durable a été conçue à cette fin. Elle mentionne que l'intégration des bonnes pratiques de développement durable dans un organisme passe par l'implantation d'un système de gestion environnementale des activités et l'application, lors de la prise de décision, des dimensions économiques, sociales et environnementales. Elle porte à l'attention de la commission le fait que Montréal a été en 2007 la première ville francophone à devenir un centre d'expertise régional en éducation en vue du développement durable de l'Université des Nations Unies (CRE-UNU), rejoignant ainsi un réseau international qui regroupe 61 CRE à travers le monde. Elle souligne également qu'en 2008, un premier événement récompensant l'écoconception a eu lieu en

collaboration avec une chambre de commerce.

Mme Lussier termine sa présentation en passant rapidement en revue les actions liées à d'autres orientations. Elle mentionne qu'une partie du bilan est réservée aux indicateurs d'actions et une autre, aux activités de soutien. Enfin, elle indique que la Direction poursuit la coordination de la phase 2007-2009 et amorce l'élaboration du plan 2010-2015, un rencontre ayant déjà eu lieu en mars sur les grands axes, les grandes orientations à privilégier.

## **5. Période de questions du public**

Le président de la commission demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent prendre la parole.

### **Mme Maryse Guindon, CSSS Jeanne-Mance**

Mme Guindon, du CSSS Jeanne-Mance est ravie d'assister à la séance publique. Elle n'a pas de questions précises, mais elle tenait à saluer le travail effectué par la Ville et se dit impressionnée par les réalisations. Elle dit être venue en exploration, son organisme a déjà entrepris des démarches avec la Direction de la santé publique de Montréal en regard de la problématique des îlots de chaleur. Elle s'intéresse à toute problématique qui a un impact sur la santé de la population et souligne l'intérêt, pour son organisme, de voir le plan intégrer des enjeux d'économie sociale. Enfin, elle informe la commission que le CSSS Jeanne-Mance viendra présenter un mémoire le 11 juin prochain.

M. De Sousa rappelle que le plan a d'abord été lancé par la porte environnementale, mais qu'on vise maintenant à élargir l'approche aux volets économiques et sociaux. Il indique qu'on cherche de plus en plus à intégrer les critères de développement durable aux diverses politiques de la Ville.

### **M. Steve Erdelyi, conseiller municipal, Côte-Saint-Luc**

M. Erdelyi mentionne d'emblée que la Ville de Côte St-Luc est un partenaire engagé du plan. Sa première question porte sur l'action 2.1 : il se dit surpris que seulement 187 constats d'infraction aient été émis sur la marche au ralenti pour l'ensemble de l'Île.

*M. De Sousa indique que la priorité dans ce dossier a d'abord été mise sur le volet éducation et sensibilisation de la population, des cols bleus et des policiers appelés à faire appliquer le règlement. Il précise que tous les arrondissements ont maintenant adopté le règlement, mais pas l'ensemble des villes liées.*

M. Erdelyi s'intéresse ensuite aux actions 2.12 et 2.31 qui portent sur les îlots de chaleur et la protection de la biodiversité en milieu urbain. M. Erdelyi souligne que Côte Saint-Luc est entouré d'îlots de chaleur, faisant référence aux nombreuses voies ferrées du Canadien Pacifique et que l'objectif de la ville est de protéger le terrain de golf Meadowbrook. Il demande l'appui des deux commissions pour la préservation de ce site comme éco-territoire. En ce qui a trait à l'action 2.24, M. Erdelyi souligne l'intérêt de disposer de plus de ressources pour les patrouilles vertes.

Enfin, l'action 2.25 sur le compostage et la collecte des matières organiques suscite davantage de commentaires de sa part. M. Erdelyi explique qu'actuellement les résidus verts sont collectés et apportés dans l'Est d'où ils sont transférés vers un site de traitement. Il rappelle qu'il serait plus avantageux de faire ce traitement sur l'Île de Montréal à l'aide d'appareils de type « Hot Rot », utilisés par l'Université Concordia. Ces appareils ne sont pas très chers et les municipalités pourraient s'en procurer comme il en avait été question avec M. Applebaum lors de la consultation publique sur le plan de gestion des matières résiduelles en 2008. M. Erdelyi souhaite que Montréal aide financièrement les municipalités à cet égard notamment à l'aide des redevances prévues par la loi 102.

*M. Dominic Perri remercie M. Erdelyi et l'invite à venir faire ses recommandations le 11 juin prochain lors du dépôt de mémoires. M. De Sousa, pour sa part, remercie M. Erdelyi de ses commentaires. Il fait remarquer que le gouvernement du Québec a annoncé récemment des sommes de 500 M\$ pour la construction d'usines de traitement des matières résiduelles et que ça nous donne l'espoir d'avoir de telles usines sur l'Île de Montréal.*

## **6. Période de questions des membres de la commission**

### **Mme Noushig Eloyan**

Mme Eloyan félicite la petite équipe de Mme Lussier pour le travail accompli. Elle souligne que le plan en est maintenant à sa deuxième étape 2007-2009, après l'étape du démarrage en 2005-2006. Alors que la première phase visait surtout des actions d'éducation et de sensibilisation afin d'aider à changer les mentalités, elle rappelle que la présente étape porte surtout sur les moyens pour agir, et fait donc appel à des budgets. Sa question porte principalement sur cet aspect financier : afin d'arriver à répondre aux objectifs du plan, il faut un budget et des échéanciers. Elle rappelle que lorsqu'on parle d'immeubles et d'efficacité énergétique ou de voitures hybrides, on parle de gros budgets! Elle se demande si l'administration est consciente des attentes et des besoins que ça crée dans les arrondissements.

*M. Alan De Sousa répond que le plan de développement durable s'est toujours fait dans le contexte des budgets actuels. Il fait référence au Fonds Énergie créé par l'administration ainsi qu'aux sommes (500 M\$) annoncées récemment par le gouvernement du Québec pour les infrastructures de traitement des matières résiduelles.*

Mme Eloyan fait ensuite référence aux éco-centres dont la construction doit être payée à même le budget des services. Elle se demande si la Ville peut intervenir de manière très déterminée auprès des gouvernements supérieurs.

*M. De Sousa explique que dans le cas de l'éco-centre de Lasalle, l'argent est déjà prévu au budget. Quant au budget réservé à la protection des milieux naturels, il dépasse maintenant 36 M\$ pour atteindre 41 M\$.*

M. Joseph Di Pietro demande des éclaircissements sur les partenaires de la phase 2005-2006.

*M. Alan de Sousa explique que le plan a toujours choisi l'approche volontaire et que sur cette base, le plan regroupe à l'heure actuelle, au nombre des partenaires engagés, 14 arrondissements sur 19 et 4 villes liées sur 15. Il rappelle que l'objectif du plan est de rallier l'ensemble des arrondissements et des villes liées. Il indique que la commission a justement le mandat d'écouter ce qui se fait dans les arrondissements qui ne sont pas encore engagés.*

Mme Josée Duplessis remercie à son tour Mme Danielle Lussier pour le travail réalisé. Elle l'interroge sur la façon dont le bilan a été confectionné et sur la participation des partenaires engagés : est-ce que les administrations locales (arrondissements et villes liées) ont toutes répondues au questionnaire puisqu'on parle ici d'approche volontaire. Elle se demande si chacun des partenaires engagés devait rendre compte de ce qu'il a fait en regard de chacune des 36 actions prioritaires du plan et elle s'interroge sur le fait que le bilan ne trace peut-être qu'un portrait partiel de la situation du développement durable à Montréal. De la même manière, elle se demande si les services centraux ont à répondre de leurs actions.

*Sur cette dernière interrogation, M. Alan De Sousa, indique que dans le cas de la STM, la réponse est oui puisque la STM est un partenaire engagé, mais que seules les actions du plan que la STM s'est engagée à réaliser sont compilées dans le présent bilan. Il précise que le bilan qui a été présenté en assemblée publique s'est concentré sur les réalisations de la ville seulement. Il insiste sur le fait que l'objectif est bien sûr d'aller chercher tout le monde, mais qu'on ne peut forcer les arrondissements et les villes liées à rendre compte de leurs actions. Par ailleurs, il précise que vis-à-vis des services centraux, comme la police, l'habitation et l'approvisionnement, il y a des démarches qui se font au niveau du SGE (système de gestion environnementale).*

M. Dominic Perri clôt la période de questions réservée aux membres de la commission en indiquant que plusieurs arrondissements font de réels efforts en matière de développement durable, mais que leurs actions ne sont pas compilées au bilan. Il précise que la commission recommandera de les inviter à participer à ce bilan. Il termine en commentant le plan d'affaires en développement durable que vient d'adopter la STM, un modèle en la matière.

## **7. Levée de l'assemblée**

Avant de lever l'assemblée, le président rappelle que la commission d'agglomération adoptera ses recommandations le 20 août prochain à 17h alors que de la commission municipale les adoptera le 3 septembre à 17h. À la suite, chaque commission déposera

son rapport de consultation au conseil d'agglomération et au conseil municipal. Il appartiendra alors à ces instances et au comité d'exécutif d'y accorder les suites nécessaires.

Il remercie la responsable de l'équipe du plan de développement durable, Mme Danielle Lussier ainsi que les citoyens présents. Il remercie M. Alan DeSousa pour sa disponibilité ainsi que le conseiller de Côte-Saint-Luc, M. Steve Erdelyi, présent dans la salle. Il adresse ses remerciements aux membres des deux commissions ainsi qu'à la secrétaire-recherchiste,

À 20h35, le président lève l'assemblée sur une proposition de M. Pierre E. Fréchette appuyée par M. Sylvain Lachance.

---

**ADOPTÉ LE : 3 SEPTEMBRE 2009**

*ORIGINAL SIGNÉ*

Mme Jane Cowell-Postras  
Présidente

*ORIGINAL SIGNÉ*

Mme Christiane Bolduc  
Secrétaire-recherchiste